

LA GAZETTE DE JUPILLES

ÉDITO

Chères Jupilloises, Chers Jupillois,

Depuis maintenant un peu plus de quatre mois, nous sommes à votre service et à celui de notre village. La pandémie de COVID reste très présente, notamment en Sarthe, et nous impose de nombreuses contraintes qui nous empêchent de nous retrouver sereinement. Pour autant, durant cette période estivale qui se termine, **nous avons avancé en traitant des urgences** du quotidien et en soutenant des animations, comme le marché du terroir du 2 août, en remplacement de notre brocante annulée. La prochaine échéance est un nouveau marché étendu avec l'animation d'automne de l'APE, le 18 octobre. Nous avons aussi avancé sur les projets que nous souhaitons co-construire avec vous. **Nous avons déterminé les priorités**, en ligne avec notre profession de foi mais aussi aux enjeux qui s'imposent à nous. **Un premier projet sur le fleurissement** s'est déjà lancé avec la consultation des habitants intéressés. Pour les autres projets, nous avons prévu **d'organiser des réunions publiques pour vous consulter, pour faire des choix avec vous**, d'ici la fin de cette année. Nous espérons que vous viendrez nombreux pour nous faire part de vos avis et de vos envies.

Dans l'attente de vous voir nombreux à ces rencontres pour échanger.

Vincent GRUAU,
Maire de Jupilles

UN JOLI SUCCÈS

Les producteurs et artisans locaux étaient au rendez-vous dimanche 2 août à partir de 9 heures sur la place du village. Neuf producteurs, cinq artisans, de nombreux visiteurs et dégustateurs masqués, sont venus au marché des producteurs et artisans.



Sur leurs étals, des produits variés attendaient les visiteurs venus en famille et entre amis. La municipalité avait mis à disposition des tables, c'était l'occasion de venir déguster les produits de la ferme sur place.



Un sens de circulation avait été mis en place sur le marché afin de pouvoir respecter au mieux les consignes sanitaires et du gel hydroalcoolique était proposé à l'entrée et à la sortie du marché. Les masques étaient de rigueur pour le plus grand nombre, malgré la chaleur.

Cela n'a pas empêché la bonne humeur et de partager un moment convivial au plus grand nombre.



Prochain marché des producteurs et artisans : le 18 octobre

Voirie

Travaux

Finances

Planifier, organiser, effectuer les gros travaux sur la durée et gérer les urgences du quotidien...

Nous avons répondu aux urgences traitant des dégradations, en faisant les réparations nécessaires notamment à l'école, avant la rentrée. L'entretien passe aussi par le traitement des dépôts d'ordures sauvages...



La préparation d'un budget nécessite une évaluation des dépenses et des recettes pour l'année à venir. Les dépenses obligatoires doivent être évaluées par rapport aux recettes attendues, soit afin de contenir les dépenses pour respecter la règle d'équilibre, soit afin d'effectuer des choix stratégiques en mettant l'accent sur des priorités. Le budget de la commune est de l'ordre de 500 000 € pour le fonctionnement et 150 000 € pour l'investissement.



réunions

Un projet de fleurissement participatif du village qui a réuni plus de 25 personnes

Il a été mis en avant **tous les bienfaits de vivre dans un village fleuri** pour ses habitants, labellisé pour les touristes de passage, l'importance de la biodiversité (plantes, abeilles, oiseaux, pollinisation...), de la lutte contre le réchauffement climatique, du respect de l'environnement et l'exemple que nous pouvons donner aux générations futures. La réunion de lancement du projet s'est terminée avec une envie de revenir partager autour de ce sujet.



De nombreuses idées d'embellissement et de fleurissement ont germé et une liste de lieux ont été identifiés.

Les personnes présentes mais toutes celles qui le souhaitent, selon leur choix, peuvent s'inscrire par groupe pour réfléchir, aller sur place, et ensuite proposer un projet à l'ensemble du groupe qui validera le projet dans le respect du travail de chacun.

Des groupes de jardiniers pourront ensuite intervenir ensemble. De nombreuses autres personnes ont manifesté leur soutien qui se concrétisera par le dons de plantes, boutures, graines, semis de leur jardin qui alimenteront **la pépinière municipale** présentée comme une des modalités pratiques du projet lors de la réunion de lancement.

Les forêts domaniales



Une forêt domaniale appartient au domaine privé de l'état. Et l'état a délégué depuis 1966 à l'Office National des Forêts

(ONF) l'entretien, la surveillance, l'exploitation, la chasse, l'accueil du public, ... de toutes ses forêts.

Si une commune veut tracer un sentier pédestre, une piste cavalière, ou faire autre chose en forêt, une demande doit être adressée obligatoirement à l'ONF.

Le ramassage des champignons est fixé par arrêté préfectoral : toléré de 9h00 à la tombée de la nuit, toute la semaine. Interdit le jeudi.

ZOOM SUR... les agents de la commune #1

Les secrétaires de mairie

Françoise VOLANT, Chargée d'accueil et secrétariat mairie

Ingrid CHARNAL, Chargée d'accueil et gestion du Logis de Bercé

Premières interlocutrices quand vous ouvrez les portes de la mairie

Les secrétaires de mairie vous accueillent, vous informent et rédigent les actes de l'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès).

Les secrétaires de mairie sont **les collaborateurs du maire et des conseillers municipaux**. Les secrétaires de mairie aident à la décision et conseillent les élus, elles préparent et rédigent des documents administratifs, budgétaires et techniques.

Après un conseil municipal, elles suivent et mettent en œuvre les décisions : rédiger les comptes rendus de séances et les délibérations.

Leurs missions sont très nombreuses et variées dans une petite communes. Elles vous délivrent également les extraits ou copies intégrales dans le respect des règles de publicité, des autorisations administratives, les documents en lien avec l'urbanisme ou les équipements municipaux,

Pour faire leur métier, elles doivent maîtriser les règles juridiques d'élaboration des actes administratifs, les règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique, les règles d'urbanisme ainsi que les cadres réglementaires et juridiques des actes administratifs et d'état civil.

Les secrétaires de mairie sont organisées, rigoureuses et diplomates et surtout aiment le contact avec le public.

Écoles : c'est la rentrée !!



Une rentrée qui s'est bien déroulée malgré les contraintes sanitaires.

A ce propos, quelques mesures :

- port de masque obligatoire pour tout le personnel
- élèves regroupés par classe à la cantine
- lavage de mains régulier

103 enfants scolarisés au SIVOS dont 49 de Jupilles, 32 de Beaumont Pied de Boeuf, 17 de Thoiré et 5 de Flée.

Sur notre commune, il y a toujours **3 classes** :

- PS-MS avec 24 enfants dont l'enseignante est Mme Guilmet
- GS-CP avec 20 enfants dont l'enseignante est Mme Girard
- GS-CE1 avec 21 enfants dont l'enseignante est Mme Teyssandier

Mme Teyssandier a été nommée directrice à titre provisoire à la suite du départ de Mme Lézoraine.

La nouvelle cantinière est Aurélie Mancelier en remplacement d'Emilie Laborde qui passe à Beaumont suite au départ à la retraite d'Annick Langevin début octobre.

Des travaux ont été réalisés à l'école durant les vacances :

- peinture d'un mur d'une classe suite à l'installation d'un tableau numérique
- réparation d'une fuite de toiture
- changements de robinets



Bruits de voisinage : que dit la loi ?

Un chien et une tondeuse, de quoi faire enrager votre voisin. Bricolage, brûlage de déchets... il n'y a rien de pire que d'être au repos et d'être ennuyé par des nuisances du voisinage.

Un simple constat auditif

Même si un immeuble est mal isolé, qu'il fasse jour ou qu'il fasse nuit. Le délit de tapage diurne existe bien.

On notera que le tapage nocturne tel que sanctionné par la loi inclut « tous les bruits émis par une personne, une chose ou un animal entre 22 heures et 7 heures. Contrairement aux nuisances sonores provoquées le jour, le tapage nocturne est caractérisé même s'il est ponctuel, modéré et court ».

Arrêté préfectoral

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 19 H 30,
- les samedis de 9 H à 19 H,
- les dimanches et jours fériés de 10 H à 16 H.

Une amende forfaitaire de 68 euros

Mais, pour éviter d'en arriver là, vous pouvez aussi partager ensemble ce moment de convivialité !

Interdit de brûler les déchets verts : Il est souvent plus simple de brûler les déchets verts au lieu de les transporter à la déchetterie de son secteur. Sauf que cette pratique ancestrale est totalement interdite en raison des nuisances au voisinage qu'elle engendre et des émanations polluantes qu'elle génère.



Bruit.fr le site du Centre d'information sur le bruit.

Restez connectés !



Sarthe numérique est l'autorité publique organisatrice de l'aménagement numérique du territoire organisée en Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn), syndicat public dont vous avez pu apercevoir les panneaux sur le bord des routes.

La préoccupation avait été lors de sa création en 2005 de contrecarrer le fait que le département de la Sarthe aurait été l'oublié des autoroutes de l'information qui se dessinaient alors.

Ce syndicat s'est créé afin de **construire le réseau structurant pour notre département de la Sarthe en autonomie** afin de concrétiser son engagement de solidarité avec les territoires à une époque où les opérateurs Fournisseur d'Accès Internet (FAI) n'envisageaient de se déployer que sur des communes de plus de 5000 habitants.

Au niveau budgétaire, **les résultats sont équilibrés et le taux de couverture de la Sarthe est en tête des communes des Pays de la Loire et au niveau national. Ce projet a créé de l'emploi local pour le déploiement.** Ce réseau, ouvert à tous les opérateurs de services au Très Haut Débit d'ici fin 2022 représente quelque 400 M€ d'investissement.

En 2019, le syndicat a confié pour 30 ans à la **société SARTEL THD** (Très Haut Débit) installée à Mulsanne, l'exploitation des réseaux dont Sarthe Numérique est propriétaire, ainsi que l'achèvement du réseau « la fibre arrive chez vous ».

Les utilisateurs sont au final les particuliers, les entreprises et les collectivités territoriales dont les établissements d'éducation.

Pour l'instant, il nous faut patienter, le taux de couverture pour Jupilles est de 3/408 abonnés et l'on peut suivre la progression en effectuant un test d'éligibilité : <http://lafibrearrivechezvous.fr/accueil.html>,

De 7 à 97 ans : devenir reporter pour la Gazette !

Témoign d'un événement ou d'une histoire exceptionnelle, racontez-le !

Un événement rare, amusant, historique...


Un événement récent, ou un souvenir.

Le plus possible de détails. Essayer de donner des réponses aux 5 questions suivantes. Qu'est-ce qu'il s'est passé ? Quelles personnes (nombre, sexe, métier...) étaient présentes? Quand l'événement a-t-il eu lieu ? Où ? Pourquoi ?


Il est possible d'ajouter :

- une petite interview faite à propos de l'événement des précisions sur le temps qu'il faisait, l'ambiance, la réaction des personnes autour devant l'événement, les bruits, les odeurs...

- des photos. Si l'événement se déroule dans un lieu public.

 indiquer : nom, prénom, âge jusqu'au 20 décembre 2020

À envoyer par mail ou courrier à la mairie

 Vous souhaitez construire, agrandir, modifier, vendre, acheter des biens immobiliers ?

Le P L U I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) vous concerne !

Il sera en vigueur dès 2021 pour les 24 communes de Loir Lucé Bercé.

Un enquêteur public, délégué par le Tribunal Administratif de Nantes, sera présent à la mairie de Jupilles le jeudi 26 novembre 2020 de 15 h 30 à 18 h 30.

Il répondra à toutes vos questions et vous pourrez transmettre vos remarques sur un registre dédié. NB : si cette date ne vous convient pas, vous pourrez vous rendre dans une autre permanence dont le calendrier est disponible en Mairie.

www.loirluceberce.fr

INFOS PRATIQUES

LUNDI
JEUDI

16h30-18h00

MARDI
VENDREDI

10h00-12h00

Et par téléphone 09h00-12h00
14h00-16h00



Marché des Producteurs et Artisans locaux #2

Le dimanche 18 octobre de 09h à 15h

Animations :

- Fabrication de fromage
« La lisière de Bercé » Jupilles
- Dégustation d'une soupe d'automne
« Ferme de l'Hêtre Rousseau » Thoiré sur Dinan
- Mais aussi la présence de...
 - « Le potager du petit perray » Jupilles Vaas
 - « Le Ragot » Villedieu le Château
 - Miel de Jupilles « Jolivet-Lemoine » Jupilles
 - « APE de Bercé » vente de fruits, légumes, bulbes, confitures, gâteaux

Notre boulanger proposera des pains et pizzas et vous pourrez déguster des rillons et autres spécialités de notre épi'boucherie « la jupilloise »

Des tables et des bancs sont mis à disposition.

Venez déguster tous ces bons produits locaux et faits maison sur la place du village. Mais n'oublions pas pour autant les gestes barrières !

Des pizzas à Jupilles. Et vous, qu'en pensez-vous ?



La municipalité a reçu une demande d'un restaurateur d'Ecommoy désireux d'installer un distributeur de pizzas dans notre village.

Vos conseillers ont débattu sur les avantages et inconvénients. A présent, ils aimeraient recueillir votre avis lors d'une consultation ouverte à tous avant de décider.

C'est pourquoi lors du marché du 18/10, vous trouverez un stand d'information ainsi qu'une boîte pour vous exprimer.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation et ne manquerons pas de vous tenir informé des suites de cette demande.



Page d'informations dédiée à la vie culturelle, associative, sportive et citoyenne de notre village et de son territoire.

www.facebook.com/jupilles/



AGENCE POSTALE COMMUNALE

9h00-11h45
Lundi Mardi Jeudi
Vendredi Samedi
02 43 46 53 95

MAIRIE DE JUPILLES

18 rue du 8 mai 1945 72500 Jupilles

02 43 44 11 15

mairie-jupilles@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Vincent GRUAU
Comité de rédaction : Eric Lesoin, Juliette Blind,
Mélanie Barbaut
Photos : Mairie de Jupilles
Réalisation Comité de Rédaction,
Impression : Graphiloir